



2022



SOMMAIRE

04 Présentation de LALUX

06 L'histoire de LALUX

08 Le Groupe LALUX

10 SPUERKEESS

12 Le Conseil d'Administration

14 Les Comités Exécutifs

15 L'année 2022 en bref

19 Le message du Directeur Général

22 Un service client de qualité

24 Des produits performants

32 Responsabilités et engagements

42 Outils digitaux au service des clients

44 Innovations

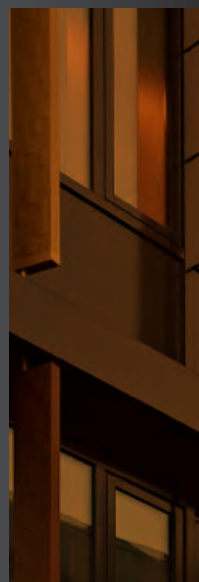
48 Comptes annuels consolidés

Vers la version vidéo





PRÉSENTATION
DE LALUX





L'histoire de LA LUXEMBOURGEOISE commence en 1920, depuis le Groupe n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, il met à la disposition de ses assurés le plus vaste réseau d'agents du pays. L'ensemble des collaborateurs de ses entités, LALUX, LALUX-VIE, DKV Luxembourg et APROBAT, mettent également leurs compétences et leur savoir-faire au service de ses clients. Ils contribuent ainsi quotidiennement à positionner le Groupe en tant que leader du marché en termes de satisfaction et d'expérience client, ainsi qu'au top des marques préférées au Luxembourg.

L'HISTOIRE DE LALUX



29.02.1920

- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurance et de Placement
- Démarrage des activités d'Assurances Non-Vie et de Banque
- Siège social: Avenue Marie-Thérèse puis coin Boulevard Royal et Grand-Rue

1937

Démarrage de l'activité Vie

Dissolution de la société par l'occupant allemand

1945

Rétablissement des organes dirigeants d'avant-guerre

1942

Reprise du portefeuille luxembourgeois Incendie et Accidents de la compagnie française LE GAN

1989

- Abandon de la réassurance proportionnelle dans les grandes branches
- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE RE

Prise de participation de 25% de DKV Luxembourg

1999

1981

- Filialisation des activités d'assurances et création de 2 nouvelles sociétés: LA LUXEMBOURGEOISE et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
- Nouveau partenaire et actionnaire: SPUERKEESS

1996

Création de PECOMA International avec la Compagnie Fiduciaire et SPUERKEESS qui a pour objet d'offrir des services de conseil, de gestion et d'administration en matière de pensions complémentaires

2002

Participation de 10% dans LIA (Lux Investment Advisors) avec SPUERKEESS

2003

Reprise du portefeuille Helvetia

1969



- Transfert du siège social: 10, rue Aldringen
- Nouvelle dénomination sociale: LA LUXEMBOURGEOISE **Société Anonyme d'Assurances**
- Séparation de la division Banque

Reprise du portefeuille automobile luxembourgeois de la compagnie belge A.G. de 1830 (plus tard Fortis)

1968

- Fin des activités de Banque suite à la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances
- Création de la «Banque du Benelux – LA LUXEMBOURGEOISE», détenue pour moitié par le groupe LA LUXEMBOURGEOISE et pour moitié par la Banque du Benelux à Anvers (participation cédée en 1978)

1970

- Début de l'informatisation de la société
- Début de la construction du nouvel immeuble, coin Boulevard Royal et Grand-Rue

1975

Recours au courtage pour le placement du programme de réassurance

2011



Acquisition de DKV Luxembourg

2021

Obtention du label ESR décerné par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR)



Stratégie RSE • Gouvernance • Social • Environnement

2005

- Nouveau siège social: Leudelange
- Création de la marque «LALUX»



2015

- Nouveau slogan: DON'T WORRY *be happy*
- Sortie d'easyAPP, l'application mobile du Groupe LALUX

2022

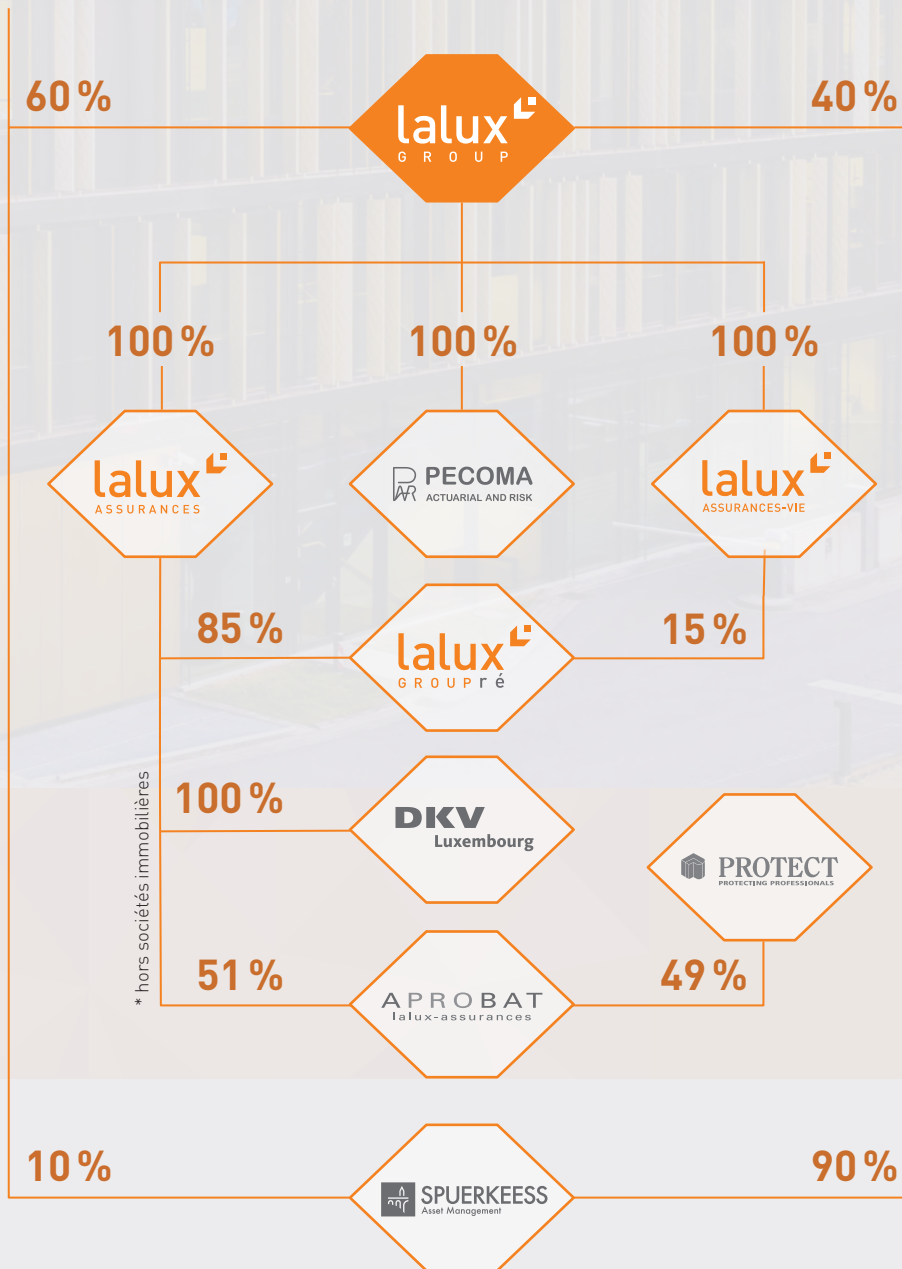


LE GROUPE LALUX

LA LUXEMBOURGEOISE

a été la toute première
compagnie d'assurances luxembourgeoise
active au Grand-Duché en 1920

Aujourd'hui, le Groupe LALUX fait partie des acteurs financiers incontournables du pays et ses entités figurent parmi les leaders du marché luxembourgeois des assurances.



LALUX se différencie par un actionariat local, financièrement solide, doté d'une forte identité nationale et indépendant de grands groupes internationaux. LALUX est en mesure de proposer à ses

assurés une large gamme de solutions d'assurances flexibles répondant aux besoins et attentes les plus exigeants des clients particuliers, indépendants et entreprises.

SPUERKEESS

SPUERKEESS

un partenaire de confiance

depuis plus de 30 ans !

Tout commence en 1989, SPUERKEESS est contrainte d'abandonner ses activités d'assurances. La banque, souhaitant continuer à couvrir les prêts de ses clients, se tourne vers LA LUXEMBOURGEOISE qui, parmi les partenaires potentiels, est le seul dont le capital est 100% luxembourgeois, un point commun important pour les deux sociétés. Cette même année, une directive européenne oblige LA LUXEMBOURGEOISE à séparer ses activités Vie et Non-Vie. C'est lors de la création des filiales LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances que le partenariat se concrétise avec une participation de 40% de SPUERKEESS dans les filiales Vie et Non-Vie de LA LUXEMBOURGEOISE. Pour renforcer cette collaboration, SPUERKEESS s'engage à ne distribuer que les produits d'assurances de LALUX.



Le succès de la collaboration LALUX - SPUERKEESS réside surtout dans la couverture des prêts immobiliers et des financements



En novembre 2022, LALUX et SPUERKEESS ont renforcé leur partenariat en lançant la première agence commune du pays à Kayl. Un expert en assurances LALUX et une équipe de conseillers SPUERKEESS sont réunis sous le même toit, dans un cadre convivial et moderne où ils offrent un conseil personnalisé et de qualité aux clients.

- **PARTENAIRE DE CONFIANCE**
tradition et innovation bancaire depuis 1856
- **PARTENAIRE DE PROXIMITÉ**
le plus grand réseau d'agences, le nombre le plus élevé d'espaces self-banking et l'offre Internet et Mobile Banking la plus répandue au Luxembourg
- **PARTENAIRE SOLIDE**
les agences internationales de rating Standard & Poor's et Moody's ont décerné à SPUERKEESS des notations parmi les meilleures au monde
- **PARTENAIRE EXPÉRIMENTÉ**
1800 employés mettent à disposition des clients leur savoir-faire et leur expérience des marchés financiers internationaux



Aa2

Long Term Deposit Rating
Moody's

AA+

Rating
Standard & Poor's



**Best Bank &
Sustainable Finance Awards**

Le magazine «The Banker»
a nommé SPUERKEESS
«Bank of the Year 2022»
au Luxembourg.

Le magazine «Global Finance»
a décerné à SPUERKEESS le prix
«Sustainable Finance 2022 -
Country Award».

“
**LALUX
s'allie à
SPUERKEESS
pour garantir un
service d'excellence
aux clients**
”

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31.12.2022



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Administrateurs

Carina Gonçalves

Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.

Aloyse Kohll

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Laurent Schummer

Avocat

Joël Wagner

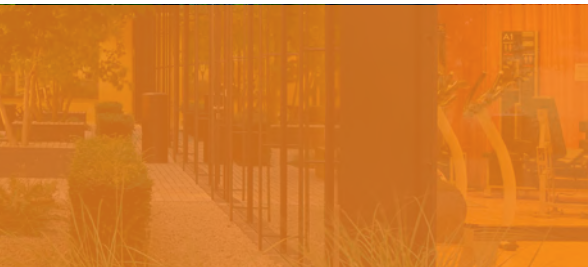
Professeur en sciences actuarielles, HEC Lausanne

Olivier Wantz

Directeur de SPUERKEESS

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS



au 31.12.2022

Comité d'Audit

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen
Aloyse Kohll
François Pauly
Olivier Wantz

Comité Risk et Compliance

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen
Aloyse Kohll
François Pauly
Olivier Wantz

Comité des Nominations et Rémunérations

Président

Aloyse Kohll

Membres

Pit Hentgen
François Pauly



LES COMITÉS EXÉCUTIFS

au 31.12.2022

LALUX

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Luc Themelin
Directeur Général adjoint

Henri Hostert
Directeur

Steve Balance
Directeur adjoint

Valérie Blanck
Directeur adjoint

Marc Parage
Responsable des
Ressources Humaines

Conseiller

Vincent Arnal
Sous-directeur

LALUX-VIE

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Claudia Halmes-Coumont
Directeur

Manuela Mangon-Zanier
Directeur adjoint

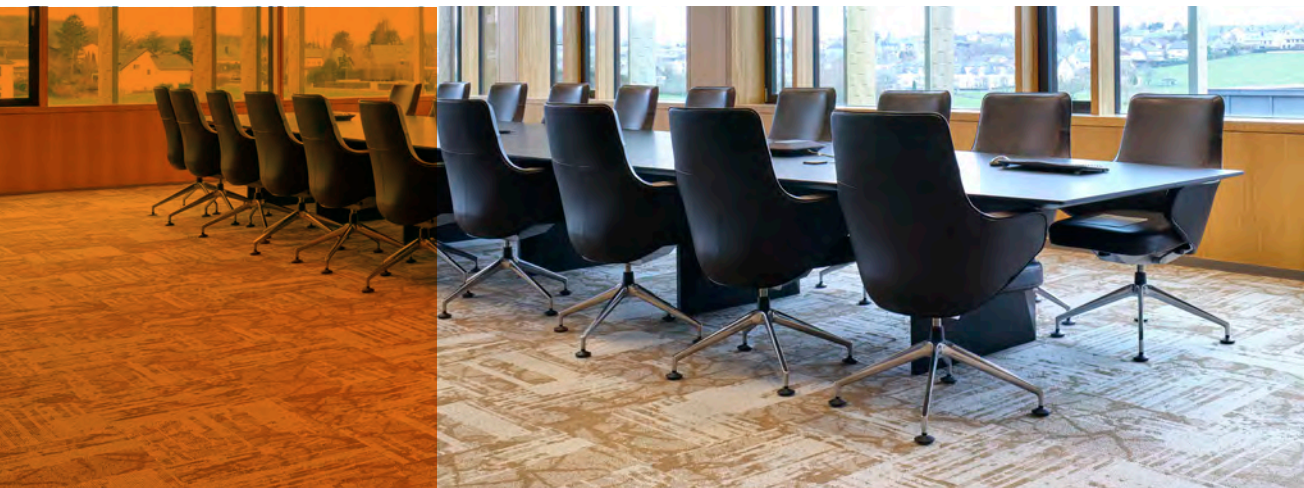
Steve Balance
Directeur adjoint

Valérie Blanck
Directeur adjoint

Marc Parage
Responsable des
Ressources Humaines

Conseiller

Vincent Arnal
Sous-directeur



L'ANNÉE 2022 DE LALUX EN BREF

CHIFFRES CLÉS 2022



Portefeuille

339 528

contrats

81,08 mios €

Résultat de l'exercice

568,21 mios €

Capitaux propres

197,87 %

Ratio de solvabilité II Non-Vie

243,59 %

Ratio de solvabilité II Vie

403,16 %

Ratio de solvabilité II DKV



Sinistres

91 289

sinistres Non-Vie

181 628

prestations DKV



Clients

+ 9 000

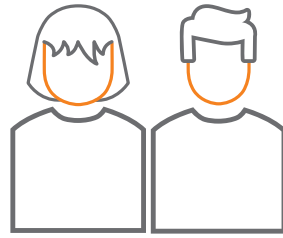
nouveaux clients Non-Vie

+ 4 000

nouveaux assurés DKV

AGENTS

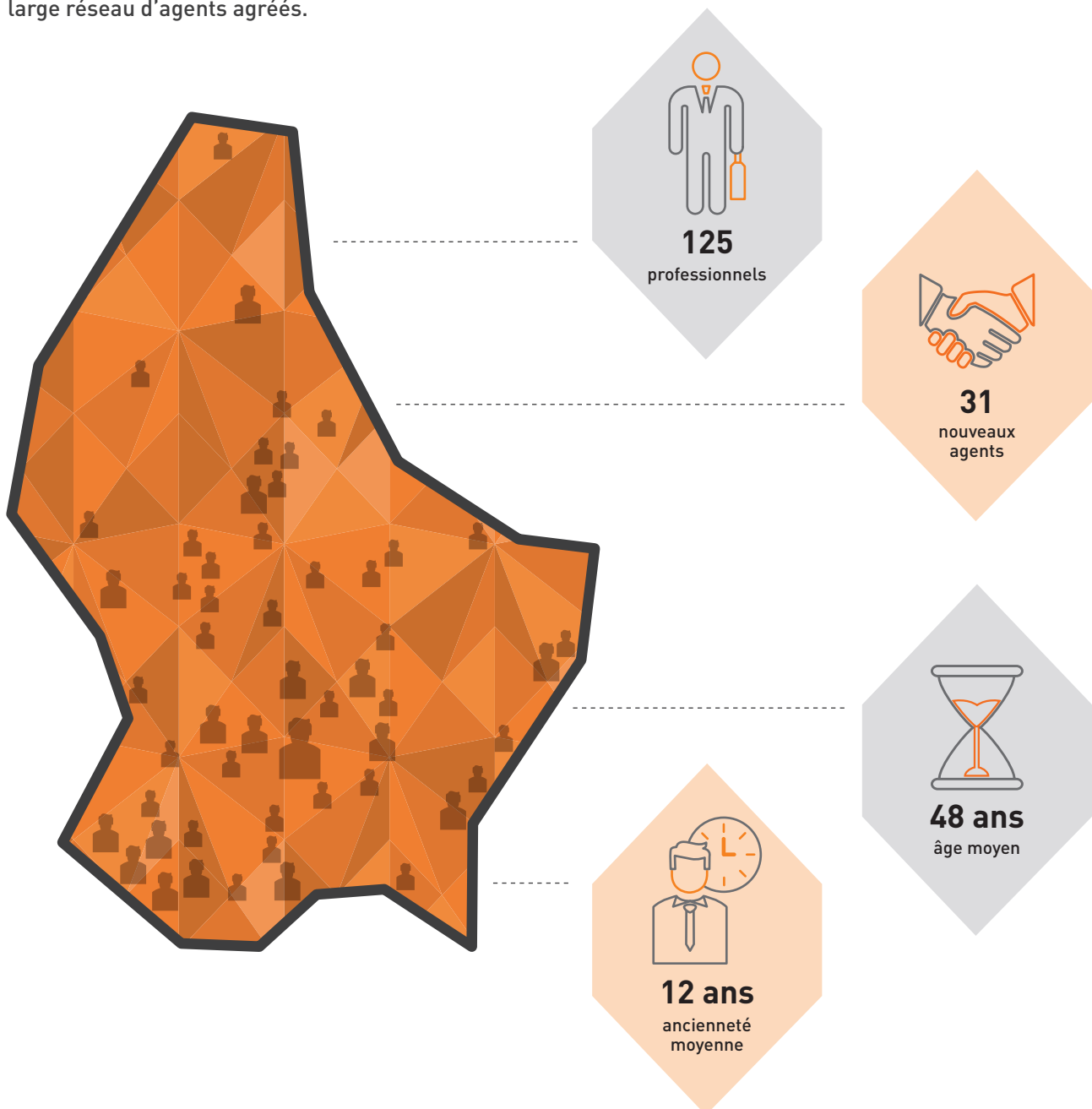
709 au total



EMPLOYÉS

494 au total

Les agents ont un rôle primordial pour les assurés, ils sont à l'écoute des clients et proches d'eux. Empathie, intégrité et proximité sont des valeurs du Groupe LALUX, véhiculées par son large réseau d'agents agréés.





AGENTS PROFESSIONNELS

125 au total

125 agents professionnels à votre service !

Les agents professionnels travaillent à leur propre compte tout en bénéficiant du soutien du Groupe LALUX avec lequel ils travaillent en étroite collaboration. Ainsi, LALUX offre aux agents professionnels une formation complète et continue, un accompagnement personnel ainsi que la mise à disposition de différents outils performants, tant sur le plan commercial, informatique que marketing.

Les agents professionnels s'investissent alors à temps plein pour accompagner leurs clients, construire avec eux une relation durable et leur fournir un conseil personnalisé et adapté à l'évolution de leurs besoins, dans les différents domaines de leur vie.

De la souscription des contrats à la déclaration des sinistres, en passant par le suivi des dossiers et le conseil permanent, les agents professionnels traitent l'intégralité des opérations d'assurances. Tout en privilégiant le contact client, ils dirigent leur entreprise en cohérence avec la stratégie commerciale du Groupe LALUX.



L'ouverture d'une première agence commune avec SPUERKEESS dans la ville de Kayl renforce encore les relations que LALUX entretient avec son partenaire historique.



LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



▼
CHRISTIAN STRASSER

Directeur Général



Les résultats du Groupe LALUX nous donnent une nouvelle fois entière satisfaction. La complexité du contexte actuel mérite toutefois quelques indications de lecture pour en apprécier toute la mesure.

Au niveau financier tout d'abord, la performance exceptionnelle affichée en 2022 est essentiellement due à l'actualisation de nos normes comptables, afin de nous aligner à celles du marché de l'assurance. Cette adaptation atténuée en effet les turbulences des marchés financiers qui ont impacté tout le secteur économique.

Le profil d'investisseur plutôt conservateur de LALUX nous a également préservé de la fluctuation du cours des actions, et nos décisions d'opter pour des durées plus courtes de nos positions obligataires nous a permis de limiter au mieux les pertes liées à la hausse importante et abrupte des taux d'intérêt qui pesait sur celles-ci.

Au niveau de notre chiffre d'affaires, plus directement lié à la performance de notre réseau d'agents et de nos équipes internes, nous nous réjouissons de l'évolution positive tant du volume de primes généré que du nombre d'assurés.

En **Non-Vie**, les primes ont augmenté de **6,06%** et nous avons acquis **9 000 nouveaux clients**, dont 20% de clients complets. À noter toutefois que l'ensemble des coûts auxquels nous devons faire face sont globalement plus élevés. La sinistralité, d'une part, se normalise et retrouve un niveau comparable aux années d'avant Covid. D'autre part, l'envolée des coûts de réparation, que ce soit au niveau automobile, mais aussi dans le secteur de la construction, impacte également les montants à indemniser à nos clients.

En **Vie**, nous sommes fiers d'avoir atteint un **niveau équivalent à 2021**, malgré un nombre de souscriptions des Soldes Restant Dû influencé par le ralentissement du marché de la construction et de l'immobilier.

Pour **DKV Luxembourg**, la croissance de **5,35%** et l'acquisition de **4 000 nouveaux assurés** sont en ligne avec la très bonne production que nous avons connue ces dernières années.

En termes de **digitalisation**, nous poursuivons nos efforts pour offrir un service en constante amélioration à nos assurés. Ainsi, notre espace client en ligne «**easyAPP Home**» et notre application mobile «**easyAPP**», sont à présent une seule et même plateforme, tout en restant adaptés à chaque 'device'. Ils sont devenus les **points d'accès digitaux uniques** pour l'ensemble des assurés du Groupe LALUX puisque les clients de DKV Luxembourg y accèdent aussi désormais.

Nous cherchons constamment à **faciliter les processus** et **fluidifier les échanges**, tant pour l'établissement de nouveaux contrats, que pour les déclarations de sinistres ou les demandes de remboursements santé. Si la digitalisation nous permet d'**optimiser le traitement des demandes** de nos assurés, elle nous aide aussi à être plus durables en **limitant notre utilisation du papier**. Ainsi, nous avons introduit un **archivage 100% digital** des polices d'assurances de nos clients.

Enfin, les investissements réalisés par le Groupe dans le domaine des **Assurtech et des Fintech**, nous permettent de suivre les évolutions sur ces sujets, et d'y jouer un rôle proactif.



Si l'avenir se fait de plus en plus digital, il devra aussi se construire sous un angle **plus durable**. Au-delà de la sensibilité historique du Groupe LALUX à la thématique, et de toutes les actions concrètes mises en place ces dernières années, nous avons souhaité **formaliser nos engagements** en élaborant une **stratégie de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)**. Pour veiller au respect de cette stratégie et continuer à la développer, LALUX a nommé une **Responsable du Développement Durable** qui se consacre à plein temps à cette mission. Nous nous réjouissons d'ailleurs que les efforts entrepris aient été récompensés par l'obtention du **label ESR** décerné par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR). Une belle reconnaissance de notre engagement dans ce domaine, mais surtout un encouragement à poursuivre dans cette voie, à tous les niveaux.

Indissociable de la stratégie même de notre entreprise, l'**évolution de nos produits** d'assurances est aussi empreinte de cette conviction. Ainsi, **easyLIFE Invest for Future** propose désormais une solution d'investissement durable combinant capital garanti et rendements plus performants liés à des fonds, dans une proportion en parfaite adéquation avec le profil de chacun. Le **label LuxFLAG** obtenu par ce nouveau produit certifie que l'ensemble de l'épargne est investi de manière responsable et que le respect des qualités ESG (Environnement, Social et Gouvernance) a été vérifié par un institut indépendant.

Parallèlement aux préoccupations environnementales et de gouvernance, un des piliers importants de la RSE concerne les **aspects humains et sociaux**. Au niveau du Groupe, le bien-être des employés reste une de nos préoccupations majeures. En témoigne notamment la mise en place du **compte épargne temps**, qui permet à chacun plus de flexibilité pour profiter de ses congés et améliorer encore l'équilibre vie professionnelle-vie privée. L'instauration du **plan JOY'N**, invitant les employés qui le désirent à prendre part plus activement à l'évolution du Groupe en acquérant une part d'action de notre maison-mère, en est une autre illustration.

Signataire de la **Charte de la diversité**, nous affichons un engagement clair et non équivoque dans la lutte contre toutes les discriminations et la protection des groupes les plus vulnérables. Deux actions concrètes, l'une en interne, l'autre en externe, témoignent de celui-ci.

En interne, conscients que le contexte actuel pèse plus difficilement sur l'équilibre financier de certains de nos collègues, nous avons pris la décision de ne **pas augmenter le salaire des cadres** en 2023 et d'en faire profiter les employés aux revenus les plus modestes en tenant compte également de leur situation familiale.

Vis-à-vis de l'extérieur, nous avons souhaité rendre **notre site internet** accessible au plus grand nombre en le traduisant dans deux langues supplémentaires. Désormais, il est **disponible en 5 langues** : français, allemand, anglais, mais aussi en **portugais** et en **luxembourgeois**.

Tant les résultats du Groupe que les avancées réalisées au niveau des projets, les innovations mises en place et, bien sûr, les grandes orientations stratégiques définies, accordant une place centrale aux préoccupations ESG, nous donnent pleine satisfaction de l'année écoulée. L'engagement des équipes LALUX dans la réalisation de ces objectifs nous conforte dans notre capacité de continuer à faire rayonner notre Groupe dans le futur, garantir à nos clients un service de qualité digne de leurs attentes et contribuer ensemble à assurer un avenir plus durable aux prochaines générations.

UN SERVICE CLIENT DE QUALITÉ

LALUX - LEADER EN TERMES DE SATISFACTION CLIENTS



ÉTUDE TNS-ILRES

L'étude TNS-Ilrès permet une visualisation du marché des assurances en termes de relation client et de recommandation. L'enquête est réalisée auprès de 1 000 personnes au Luxembourg.

LALUX est le **1^{er}** assureur en termes de préférence et de performance.

En 2022, LALUX reste leader du marché pour la qualité de service, en particulier du point de vue de ses clients.

Taux de recommandation :

8/10

8 clients sur 10 recommandent LALUX



Les points forts selon les clients LALUX :

- l'efficacité du contact principal
- l'expérience client en général
- le suivi et la gestion de sinistre
- la rapidité de paiement en cas de sinistre



NOTE FACEBOOK

1^{er} assureur au Luxembourg en nombre de fans :

16 340 fans en 2022



Avec une note de **4,1/5** sur Facebook, LALUX est l'assurance la mieux notée au Luxembourg.

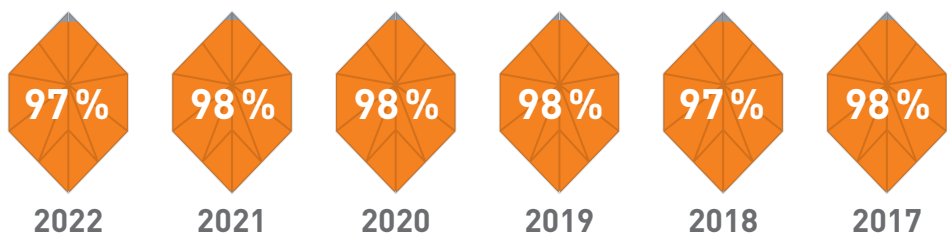


MESURE SYSTÉMATIQUE DE LA QUALITÉ - ÉTUDE INTERNE

Soucieuse de toujours améliorer ses services, LALUX réalise depuis 2017 une étude de satisfaction auprès de ses clients après un sinistre. Les excellents résultats de cette enquête illustrent la qualité des services fournis.

Taux de satisfaction des clients pour la gestion de leurs sinistres :

Résultats stables !



Clients satisfaits

Les qualités principales de la gestion sinistre :

- amabilité du gestionnaire
- assistance, suivi et conseil de l'agent
- rapidité de traitement du sinistre

“

**Alles perfekt, merci fir
dee schnellen Service**

”

“

**The process is very
straightforward and quick.
It was a pleasure to deal
with my agent LALUX**

”

“

**Je n'ai rien à redire de la façon dont mon sinistre
a été traité. Simple, rapide et efficace. Parfait !**

”

“

**Merci pour l'indemnisation, la
rapidité de traitement du dossier
et l'amabilité de vos agents**

”

“

**Wie immer: zuverlässig, kompetent,
unkompliziert und vor allem menschlich
und freundlich! Vielen Dank!**

”

“

**Unser Agent ist immer für uns
da und die restliche Abwicklung
klappt immer einwandfrei**

”

“

**It would be hard to
improve it as the
service is already
excellent**

”

DES PRODUITS PERFORMANTS

Le Groupe LALUX propose une gamme complète de produits et services, qui s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels.



ASSURANCES NON-VIE



easyPROTECT

une assurance complète et unique au Luxembourg

easyPROTECT est le seul contrat au Luxembourg qui permet de regrouper toutes ses assurances : Auto, Habitation, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique, Accident et Voyages.

Grâce au contrat easyPROTECT, le client a une vision claire de toutes les garanties choisies. La gestion est simplifiée au maximum : un seul contrat, un seul intermédiaire, une seule prime et une seule date d'échéance. Le client profite d'économies substantielles puisque des remises sont accordées en fonction du contrat et un paiement mensuel par domiciliation est possible.

Des formules adaptées aux besoins individuels permettent un maximum de flexibilité. La formule Sécurité d'**easyPROTECT Auto** propose une protection contre les risques les plus courants comprenant déjà le service

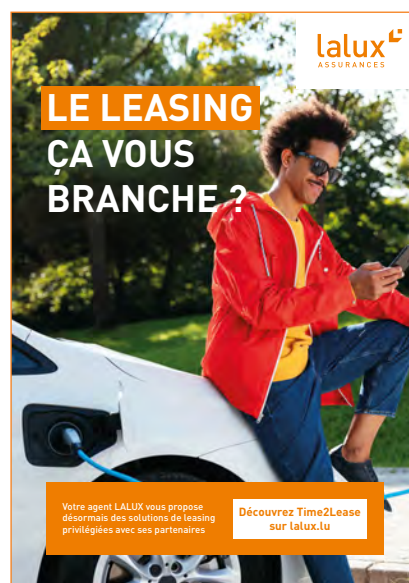
Top Assistance qui offre un dépannage et remorquage rapide en cas d'accident et même en cas de panne. La formule Performance, quant à elle, se différencie notamment par la protection du bonus évitant toute augmentation de prime suite à un simple dégât matériel.

Lancé en 2022, le service **Time2Lease** permet aux clients désireux de passer au leasing automobile de conserver leur assurance **easyPROTECT Auto**. Via ce service, les agents LALUX proposent des offres privilégiées en partenariat avec des entreprises de leasing à leurs clients. Ces derniers profitent ainsi de tarifs avantageux tout en continuant de bénéficier du service de leur agent LALUX.

easyPROTECT Habitation permet une protection optimale de chaque domicile contre tous types de dommages, y compris les intempéries. Avec la garantie optionnelle Inondation, les sinistres garantis sont couverts sans limites d'intervention, quelle que soit la zone géographique.

Des services complémentaires sont proposés comme **Home Assistance**, un service de dépannage 24h/24 et 7j/7 en cas de dégâts ou de panne à la maison avec l'intervention de professionnels. Et également **Discover**, l'assurance spécifique pour étudiants qui couvre leur responsabilité civile, leur logement en Europe ainsi que leur matériel informatique.

Enfin, le contrat est flexible et évolutif. À tout moment, il est possible, via un simple avenant, d'ajouter et d'enlever des risques, par exemple après l'achat d'une seconde habitation, d'une voiture ou dans le cadre de l'arrivée d'un enfant.



Protection Juridique

LALUX propose à ses clients une Protection Juridique qui offre un accompagnement complet, simple et personnalisé en cas de litige. La Protection Juridique aide à trouver rapidement une solution à l'amiable et couvre les frais et honoraires en cas de démarches judiciaires lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.



LALUX-VIE

Assurances Vie

Grâce à une longue expérience dans le secteur, dont une quarantaine dans les régimes de pension, LALUX-VIE offre aux particuliers et entreprises des conseils d'experts en matière d'assurances Vie. Une équipe locale de 69 professionnels expérimentés, dont une douzaine d'actuaire, garantit un service de qualité dans la langue préférée du client.



lalux
ASSURANCES

Se faire plaisir
grâce aux
**économies
d'impôts ?**

Faites votre simulation sur :
lalux.lu

easyLIFE | PENSION

Pour les particuliers, LALUX-VIE propose des solutions variées et appropriées pour protéger sa famille grâce à une assurance prévoyance, faire fructifier son capital en diversifiant ses investissements, y compris dans des fonds écoresponsables, planifier sa succession, préparer sa retraite ou encore assurer son prêt immobilier. Dans le but d'améliorer et de simplifier la compréhension des produits, LALUX-VIE a créé **easyLIFE**, un nouveau concept qui permet de définir les assurances VIE qui répondent concrètement aux besoins de ses clients. À travers 4 simples questions relatives à leurs attentes (épargne, retraite, investissement, prévoyance), **easyLIFE** propose une offre multi-solutions parfaitement adaptée à la situation et au budget mensuel de chaque client. En outre, les produits de LALUX-VIE profitent d'un cadre fiscal avantageux permettant de faire des économies substantielles. À cet effet, un simulateur qui permet de calculer en quelques clics le gain fiscal grâce à **easyLIFE Pension** a été mis en ligne sur le site Internet de LALUX.

Pour les professionnels, plusieurs produits sont proposés, notamment les régimes complémentaires de pension souscrits par les employeurs au profit des collaborateurs. Leader dans ce domaine sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE assure une couverture complète pour plus de 40 000 collaborateurs de quelques 2 000 entreprises clientes.

Au-delà des régimes complémentaires de pension, LALUX-VIE propose aussi une assurance « personne-clé » (keyman insurance) qui garantit la continuité de l'activité d'une entreprise et la couverture des conséquences pécuniaires suite à la perte d'un collaborateur stratégiquement important, que ce soit le dirigeant ou tout autre collaborateur spécialisé.

Bien que focalisée sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE a aussi noué des contacts avec des partenaires à l'étranger, via plusieurs réseaux internationaux, et peut ainsi proposer des solutions « Cross-Border » et des solutions de pooling international.

lalux-Safe Future

LALUX-VIE propose **lalux-Safe Future**, un produit spécialement dédié aux avantages fiscaux accordés aux professions libérales et aux indépendants, par l'extension du champ d'application de la loi sur les régimes complémentaires de pension. Concrètement? Les professions libérales et les indépendants peuvent financer leur propre pension en bénéficiant d'une fiscalité favorable similaire aux plans de pensions complémentaires offerts par les employeurs.



LIBERTÉ ET FLEXIBILITÉ

lalux-Safe Future s'adapte entièrement aux besoins individuels. Le client peut librement décider du montant de la prime qu'il souhaite investir. Ce montant peut être adapté chaque année et des primes supplémentaires peuvent être versées à tout moment.

PROTECTION DES PROCHES

Des couvertures complémentaires en cas de décès ou d'invalidité veillent à ce que le niveau de vie du client et de sa famille soit protégé quoi qu'il arrive ! Ces couvertures optionnelles constituent une charge fiscalement déductible au même titre que la prime retraite.

RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ

Enfin, le contrat **lalux-Safe Future** est conclu complètement sous forme digitale, ce qui permet d'optimiser le temps et de faciliter le processus de souscription.

easyLIFE Invest for Future



En septembre 2022, LALUX-VIE a lancé **easyLIFE Invest for Future**, un produit d'investissement durable selon la classification ESG (Environnement, Social et Gouvernance), combinant capital protégé et fonds d'investissement.

La labélisation « LuxFLAG ESG Insurance Product » garantit que les qualités ESG des investissements sélectionnés ont été vérifiées par un institut indépendant.



DKV Luxembourg

DKV Luxembourg partenaire expérimenté, performant et fiable

Pour offrir une protection complète aux clients dans chaque phase et aspect de leur vie, le Groupe offre des assurances maladie performantes avec les meilleures prestations santé du marché grâce à DKV Luxembourg, qui fait entièrement partie du Groupe LALUX depuis 2015.

Présente au Grand-Duché depuis 1981, DKV Luxembourg était la première assurance maladie complémentaire privée au Luxembourg. Aujourd'hui, DKV Luxembourg prend soin de plus de 76 000 clients et reste leader sur le marché de l'assurance maladie privée pour les personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg.

DKV Luxembourg propose une vaste gamme de couvertures maladie pour répondre aux besoins spécifiques de chaque particulier et professionnel. Assurance maladie voyage, couvertures complémentaires, assurance perte de revenus ou encore assurance complète ouvrent l'accès à des soins médicaux de qualité et permettent de couvrir largement les traitements curatifs ambulatoires, stationnaires, dentaires et optiques.



**EASY HEALTH,
l'assurance maladie
intégrale**



**EASY HEALTH -
le produit complet de
DKV Luxembourg inclut
BEST CARE⁺ et TRAVEL⁺ :**

BEST CARE⁺

Ce service exclusif intervient en cas de maladie grave nécessitant un traitement rapide, DKV Luxembourg garantit un rendez-vous auprès d'un spécialiste, également à l'étranger, dans les 5 jours ouvrables et met à disposition un montant forfaitaire de 500 € pour les frais de transport.

TRAVEL⁺

Grâce à l'assurance maladie voyage à l'étranger TRAVEL⁺, le client est couvert pendant les 8 premières semaines d'un voyage dans le monde entier. Dans le cas d'un accident ou d'une maladie, DKV Luxembourg organise et prend en charge le rapatriement au Luxembourg.



APROBAT LALUX Assurances

Assurances de construction

APROBAT, filiale du Groupe LALUX constituée d'ingénieurs-techniciens et d'employés spécialisés dans le domaine de la construction, dispose du savoir-faire, de l'expérience et de la fiabilité nécessaire pour accompagner ses clients dans leur projet immobilier. La protection est garantie de manière optimale à toutes les étapes de la construction et pour toutes les personnes impliquées, tant les particuliers que les professionnels.

- L'assurance **Tous Risques Chantier** assure les dégâts matériels directs causés pendant les travaux suite à la négligence, la maladresse, la malveillance et la défaillance humaine des intervenants. Les dommages matériels et corporels causés aux tiers sont également couverts tout au long de la construction.
- La garantie **Responsabilité Civile Décennale** intervient après l'achèvement des travaux. La majorité des dommages constatés surviennent pendant les 5 premières années après achèvement des bâtiments et grâce à cette garantie les gros ouvrages sont couverts pendant 10 ans.

En plus d'assurer les gros ouvrages, cette garantie protège les clients des dégâts sur les menus ouvrages, c'est-à-dire les éléments fabriqués, façonnés et installés par l'entrepreneur (radiateurs, tuyauteries, portes, fenêtres...) pendant 2 ans.

Pour souscrire cette assurance, un contrôle technique du chantier par un bureau de contrôle pendant la phase de construction est obligatoire. APROBAT réalise elle-même les contrôles techniques obligatoires, ce qui permet de réduire les coûts et de simplifier les procédures. Grâce aux contrôles



effectués tout au long du chantier pour vérifier que la construction est réalisée selon les règles de l'art, la qualité de l'ouvrage peut être garantie. En réunissant l'assurance et les contrôles, APROBAT réduit les coûts et simplifie les procédures. Tous les intervenants sur le chantier étant considérés comme assurés, la recherche du responsable s'avère inutile. Les éventuels arrêts du chantier sont évités et les dommages pris en charge instantanément.

Pour les professionnels en matière de construction, ces assurances sont aussi indispensables. Ils doivent se protéger contre les risques du métier et les éventuels dégâts qui peuvent survenir pendant les travaux, mais également après. APROBAT propose les assurances spécifiques dédiées aux professionnels de la construction, architectes, entrepreneurs, ingénieurs, bureaux d'études et promoteurs qui sont soumis par le Code Civil aux garanties biennales et décennales.



APROBAT propose donc les solutions optimales tant aux particuliers qu'aux professionnels afin que chaque projet de construction se déroule sans faille.





SOLUTIONS POUR LES PROS

Les avantages pour les professionnels



LALUX accompagne les professionnels tout au long de leur activité. Grâce à une gamme complète d'assurances personnalisables, sur mesure, selon les besoins et le secteur d'activité, la protection est garantie de manière optimale tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau personnel.

De la couverture purement «matérielle» des biens, aux dommages subis ou causés par des tiers, jusqu'à la protection et la sécurisation des employés, le Groupe LALUX offre une panoplie d'assurances sur mesure qui s'adaptent parfaitement aux exigences de la société et complètent efficacement les assurances obligatoires spécifiques à certains secteurs afin d'éviter que le succès, voire même l'existence de l'entreprise, soient mis en péril.



easyPROTECT PRO



Les professionnels ont également leur contrat tout-en-un. Qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite entreprise, d'un cabinet médical, ou d'une exploitation agricole, chaque professionnel peut en bénéficier.

easyPROTECT PRO couvre aussi bien les dommages aux véhicules, aux bâtiments, aux marchandises, à l'équipement professionnel, au matériel bureautique ou encore informatique. Au-delà de l'indemnisation de ces **dommages aux biens**, easyPROTECT PRO permet également de limiter les conséquences financières que ce type de sinistre peut avoir sur l'activité même de l'entreprise grâce à la couverture du **chômage commercial**.

Chaque secteur d'activité comporte un nombre de risques spécifiques qui peuvent engager la **responsabilité** personnelle du dirigeant et celle de ses collaborateurs. LALUX propose une couverture de Responsabilité Civile et Protection Juridique de base qui inclut, entre autres, la Responsabilité Civile Exploitation et la Responsabilité Civile Immeuble. Dans le cas où la responsabilité du dirigeant est engagée, easyPROTECT PRO propose, pour une couverture optimale, la Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise, qui protège le patrimoine privé de ceux-ci.

Enfin, easyPROTECT PRO offre la possibilité de souscrire à une assurance **Accident Entreprise**. Il s'agit d'un complément à l'assurance de travail légale dont peuvent bénéficier tous les collaborateurs de l'entreprise ou uniquement un groupe de salariés défini. Les employés concernés profitent alors d'une couverture performante en cas d'invalidité, de décès ainsi que du remboursement des frais médicaux suite à un accident pendant leur activité professionnelle.



Protection et fidélisation des collaborateurs



Le personnel constitue la base de la réussite de l'entreprise. Il est donc de plus en plus important d'identifier rapidement les « bons éléments » lors du processus de recrutement, de motiver et de fidéliser ses équipes pour garantir par la suite un fonctionnement efficace et la bonne continuité des activités. Le Groupe LALUX propose des assurances spécifiquement conçues pour répondre à ces besoins. Elles couvrent non seulement les collaborateurs, mais engendrent aussi des avantages fiscaux pour l'entreprise.

Le **régime complémentaire de pension lalux-Staff Protect** représente un moyen efficace de fidélisation supplémentaire, que ce soit pour l'intégralité ou seulement une partie des salariés. Ce contrat d'assurance collective a pour objectif de compléter les prestations des organismes officiels de Sécurité Sociale en ce qui concerne le volet 'retraite'. Des couvertures risques comme le décès et/ou l'invalidité sont aussi des éléments indispensables pour une couverture complète. L'investissement de l'épargne du volet 'retraite' peut se faire au choix de chaque affilié soit dans un produit de type assurance Vie classique, avec un taux de rendement garanti, soit dans un produit de type unit-linked. Dans ce dernier cas, des fonds d'investissement de tout genre peuvent être proposés (notamment aussi des fonds de type écoresponsable ou « ESG – Environmental, Social and Governance »). Par ailleurs, la plateforme digitale easyPENSION PRO permet de faciliter la communication avec les clients employeurs et leurs affiliés.

Si le dirigeant de l'entreprise a le statut d'indépendant, **lalux-Safe Future** comme solution de pension complémentaire est très similaire à celle pour les entreprises qui présente aussi des avantages fiscaux considérables.

En complément, l'**assurance personne-clé (keyman insurance)** aide l'entreprise à contrecarrer les conséquences pécuniaires qui découleraient du décès d'une personne indispensable à la poursuite de ses activités.

Citons à ce niveau également l'**Assurance Santé Collective de DKV Luxembourg**, dont l'intérêt semble évident pour les collaborateurs, et dont la déductibilité fiscale pour l'employeur n'est pas à négliger. Elle permet de compléter l'intervention de l'assurance maladie obligatoire aux domaines non couverts ou couverts partiellement par celle-ci. DKV Luxembourg propose un contrat sur mesure: l'employeur intègre les garanties selon ses besoins et choisit d'en faire bénéficier l'ensemble de ses employés ou une partie définie de ceux-ci. Côté employés, les formalités médicales et le délai de carence sont supprimés, ainsi que pour leur famille et, côté employeurs, ils profitent d'une déduction fiscale attrayante puisque les frais d'assurances entrent dans les dépenses d'exploitation.

ASSURANCES DE BIENS

easyPROTECT PRO
bâtiments, véhicules, équipements et
marchandises

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

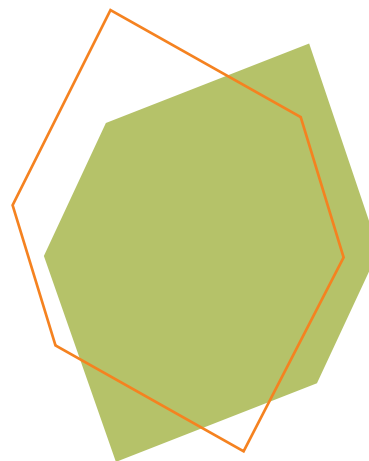
easyPROTECT PRO
dont RC Dirigeants d'entreprise
APROBAT LALUX Assurances
pour le secteur de la construction

ASSURANCES DE COLLABORATEURS

easyPROTECT PRO
Accident Entreprise
lalux-Staff Protect
Régime complémentaire de pension
lalux-Safe Future
pour indépendants
DKV Luxembourg
Assurance Maladie Collective

RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS

LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)



Constituée en 1920 à l'initiative citoyenne d'hommes politiques qui avaient pour ambition de soutenir la reconstruction du pays après la Première Guerre mondiale et de préserver la souveraineté économique et politique du Grand-Duché à travers le financement de l'assurance, LA LUXEMBOURGEOISE nourrit depuis son origine une ambition d'exercer sa responsabilité sociétale. Devenue Groupe LALUX en 2017, elle n'a cessé de mettre en œuvre des projets durables qui ont sans conteste participé à sa pérennité.



Depuis longtemps, elle a intégré dans son ADN la conscience de sa responsabilité envers le contexte dans lequel elle évolue et agit. Cela la pousse à multiplier ses initiatives dans ce domaine. La nomination d'une Responsable du Développement Durable en est une nouvelle illustration. Afin de formaliser ses engagements, le Groupe LALUX a également décidé de définir sa stratégie RSE, et d'inscrire toutes ses actions futures autour des 5 axes qui la composent.



LES 5 PILIERS DE LA STRATÉGIE RSE DE LALUX

1. Stabilité financière et croissance économique durable

Aujourd'hui l'un des leaders du marché de l'assurance luxembourgeois, l'entreprise se démarque par son actionnariat majoritairement privé et familial, qui permet de garantir pérennité et stabilité tant à ses actionnaires, qu'à ses employés et ses assurés. Protéger ses clients contre les risques financiers en cas de sinistres est son cœur de métier. Une attention particulière est ainsi naturellement portée à la croissance économique, constante et durable, de même qu'à l'implémentation et à la pratique d'une politique d'investissement responsable et respectueuse des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).



Ce premier axe se traduit aussi nécessairement par l'évolution de la gamme de produits de LALUX. Ainsi easyLIFE Invest for Future, lancé en 2022, offre une alternative d'investissement responsable en accord avec des valeurs éthiques, sociales et environnementales. Ce nouveau produit a d'ailleurs obtenu le label « LuxFlag ESG Insurance Product » qui garantit que le respect des qualités ESG des investissements sélectionnés a été vérifié par un institut indépendant.



2. Engagement social et ancrage territorial

Pour LALUX, il est important de soutenir des œuvres caritatives et des associations locales. Être présente à des événements artistiques, culturels ou sportifs importants au Luxembourg a toujours été un élément clé de l'engagement de LALUX.

3. Minimisation de l'empreinte environnementale

Dans un premier temps, le focus sera mis sur quatre actions principales qui permettront de minimiser l'empreinte environnementale :

- mesurer et réduire les émissions carbone,
- compenser les impacts négatifs,
- réduire et assurer une gestion responsable des déchets,
- digitaliser certaines démarches et processus.



La construction du siège social de LALUX en 2011 respectait déjà de hautes exigences en matière de construction durable. A titre d'exemple, les citernes installées sur les toits du bâtiment ont pour objectif de récolter les eaux de pluie pour les utiliser au niveau des sanitaires et de l'arrosage des espaces verts.

20



points de recharge
pour voitures électriques

16



box à vélos
pour les plus motivés

Pour encourager les employés qui souhaitent jouer un rôle actif dans la minimisation de l'empreinte environnementale, LALUX met à disposition 20 points de recharge pour voitures électriques dans ses parkings souterrains, mais également 16 box à vélos pour les plus motivés.

LALUX adopte une gestion des déchets responsable. Dans ce contexte, elle a reçu le label SDK (SuperDrecksKëscht) pour la première fois en 2013. Tous les étages du bâtiment de LALUX disposent ainsi de poubelles de tri avec 3 compartiments, afin de séparer plastique, papier et déchets ménagers. Par ailleurs, les déchets problématiques comme les ampoules, les piles ou les cartouches d'encre sont triés séparément, conformément aux exigences de la SDK.

Lorsque LALUX met à disposition des articles publicitaires à l'occasion d'événements organisés par des associations sponsorisées, elle veille à faire des choix de matériaux plus durables. Au niveau de la réduction de la consommation d'électricité, l'éclairage des parkings a été réduit de 100 % à 20 % et l'intégralité des ampoules du siège social a été remplacée par des ampoules LED, économisant ainsi plus de 50 % d'électricité.

De plus, beaucoup de démarches ont été digitalisées en interne, pour faciliter le travail des employés, mais aussi au service des clients qui peuvent désormais profiter de l'application mobile et de l'espace client en ligne. Ces initiatives ont également permis de réduire la consommation de papier.

Enfin, le nombre de tirage du magazine interne Dialog a été réduit de 37 % et est désormais imprimé sur du papier recyclé.



Stratégie RSE • Gouvernance • Social • Environnement

4. Lutte contre les discriminations et protection des personnes vulnérables

Avec un taux de population étrangère de 48 %, la société luxembourgeoise est réputée pour être diverse, multiculturelle et multilingue.



LALUX est de plus signataire de la Charte de la diversité depuis 2012. Cette charte vise à créer et maintenir un engagement vers davantage de diversité et d'inclusion dans le milieu professionnel et ce à travers la mise en place de pratiques qui favorisent la cohésion et l'équité sociale.

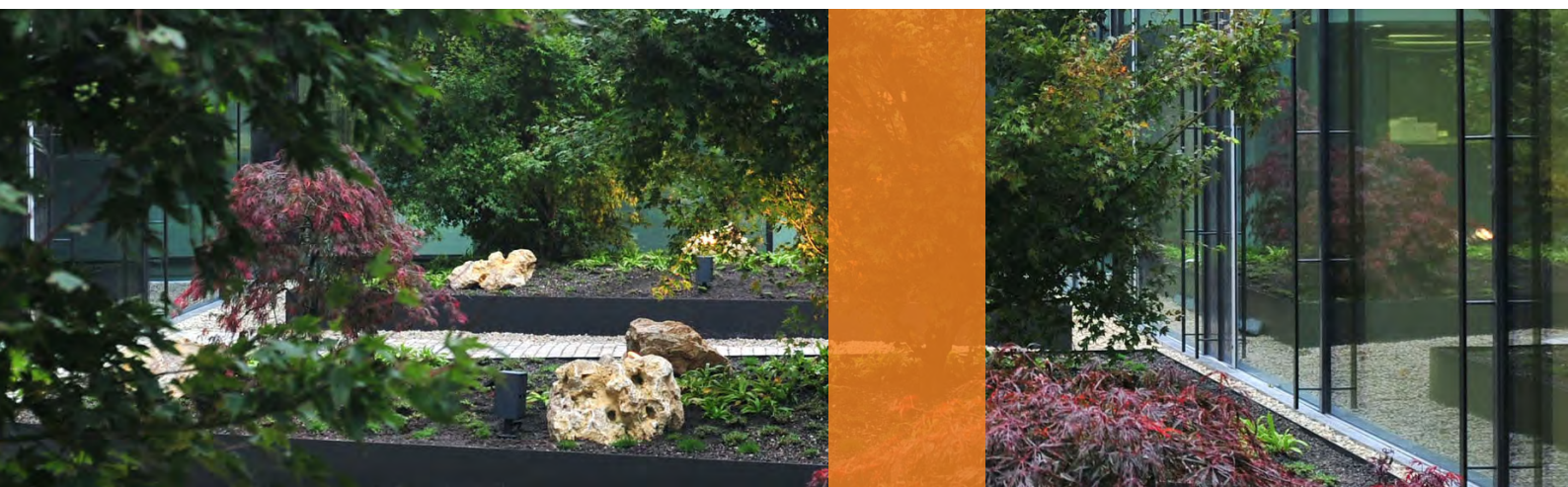
LALUX marque donc officiellement son engagement pour améliorer et promouvoir la gestion de la diversité au sein de l'entreprise et le traduit par des actions concrètes, et ce depuis maintenant 10 ans.

5. Promotion du bien-être au travail



Depuis toujours, le Groupe LALUX accorde une attention centrale à la satisfaction de ses clients et se trouve d'ailleurs être le leader du marché dans ce domaine. Convaincue que l'atteinte de cette excellence nécessite avant tout de prendre soin de ses collaborateurs, LALUX veille à la création et au maintien d'un environnement de travail agréable et sain, respectueux de la «work-life balance».

LALUX participe également à la stratégie nationale VISION ZERO qui vise à renforcer la sécurité et la santé au travail, en incitant les entreprises à s'engager pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.



Tous ces efforts ont été officiellement reconnus avec l'obtention du label ESR « Entreprise Socialement Responsable », décerné par l'Institut National pour le Développement Durable et la RSE. De quoi renforcer durablement l'engagement profond du Groupe en matière d'ESG et multiplier les initiatives dans ce domaine.

TOTAL GROUPE



494

Au 31 décembre 2022, le Groupe LALUX occupe 494 employés, répartis entre ses différentes entités, toutes situées à Leudelange:

- 355 personnes – LALUX
- 69 personnes – LALUX-VIE
- 56 personnes – DKV Luxembourg
- 11 personnes – APROBAT LALUX Assurances
- 3 personnes – PECOMA Actuarial and Risk



53%

263 femmes



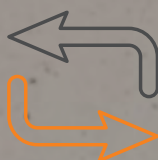
47%

231 hommes



+ 46

recrutements



2

mutations intragroupes /
mobilité interne



77%

temps
complet



13 ans

ancienneté
moyenne



23%

temps
partiel



FORMATION DE QUALITÉ

Afin d'améliorer les compétences de ses agents et employés dans divers domaines de l'assurance, LALUX s'efforce de proposer des formations régulières. En outre, pour permettre une plus grande flexibilité, des vidéos éducatives ont été enregistrées et sont accessibles à tout moment pour approfondir leurs connaissances professionnelles.

La plateforme de formation en ligne CAMPUS facilite tant l'accès aux différents elearning, visioconférences et vidéos éducatives, que leur organisation.

Les dites formations permettent aux agents d'utiliser efficacement les outils de travail mis à leur disposition par LALUX. Grâce aux formations de qualité, ils sont en mesure de répondre de manière optimale aux demandes des assurés et de maintenir LALUX en position de tête en termes de satisfaction client au Luxembourg.



57% digital



5 400 heures de formations suivies par les employés



88 heures proposées par agent

Chaque agent a des besoins spécifiques en matière de formation. Les combler de manière personnalisée lui permet d'offrir un service de qualité à ses clients. Il est de plus primordial de varier les thématiques proposées. Parmi celles-ci se retrouvent des sujets spécifiques aux produits d'assurance et d'autres liés aux outils digitaux et informatiques. Des formations de sensibilisation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'en matière de cybersécurité sont constamment disponibles sur la plateforme de formations.

LALUX - UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

LALUX est convaincue que pour offrir un service de qualité à ses clients, il faut des employés motivés et productifs. Cela dépend largement de leur satisfaction au lieu de travail. Pour cette raison, il est primordial pour LALUX d'investir pour améliorer leur quotidien au sein de LALUX en leur accordant un certain nombre d'avantages.



LALUX prend par exemple intégralement en charge le financement d'un régime complémentaire de retraite en faveur de ses employés. Ce régime prévoit des prestations destinées à compléter les prestations des régimes légaux de sécurité sociale en cas de retraite ou de décès.

De plus, une assurance hospitalisation de DKV Luxembourg est offerte à chaque employé du Groupe. Cette assurance comprend entre autres la couverture complémentaire des frais de traitement à l'hôpital, le libre choix du médecin et de l'hôpital, une couverture illimitée dans le temps dans toute l'Europe et pendant 4 semaines dans le monde entier.

Tous les employés bénéficient aussi automatiquement de prix avantageux sur les produits d'assurance du Groupe. LALUX offre la possibilité à tous les employés qui le souhaitent de devenir agent d'assurances. Les cours de préparation pour l'examen sont pris en charge par LALUX et la formation se déroule en interne avec un formateur du Groupe.

Depuis 2022, LALUX offre la possibilité aux employés de participer au futur du Groupe LALUX grâce à l'acquisition de parts de la société **JOY'N**, qui équivalent à un 1/10 d'une action de sa maison-mère, la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE. Ils ont ainsi la possibilité de profiter de la distribution de dividendes qui représentent généralement un rendement plus intéressant qu'une épargne classique.

Des choses simples sont présentes au quotidien, telles que la mise à disposition gratuite de fruits frais, la possibilité de déguster des boissons chaudes ou un jus d'oranges pressées à la brasserie ou encore l'organisation de diverses activités sportives par les coaches professionnels du fitness «LALUX in motion» situé dans les locaux.

Juste en face de la brasserie un micromarket a vu le jour en 2022. Tout le monde peut y acheter une variété de produits et plats à emporter préparés le jour même et proposés à des prix avantageux. De plus, pour éviter le gaspillage, les menus invendus du Restaurant d'entreprise y sont également proposés à prix réduit (jusqu'à 30%) et les recettes ainsi générées sont offertes à une œuvre caritative.



Au niveau de la gestion du temps, LALUX offre également de nombreux avantages, permettant à chaque collaborateur de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.

L'octroi de temps partiels à près de 25% des employés, qui se concrétisent sous une cinquantaine de modèles différents, la considération de toutes les formes de congé parental ou encore les possibilités de bénéficier de congé social et familial en sont les témoignages les plus évidents. S'ajoutent à cela la possibilité de faire du télétravail et la compensation des heures supplémentaires jusqu'à 6 jours de congés supplémentaires par an.

LALUX est aussi le seul assureur au Luxembourg à offrir un compte épargne-temps à ses employés. Ce dispositif permet à chaque salarié, s'il le souhaite, d'accumuler des jours de congés non pris au cours de l'année afin de les prendre ultérieurement.

Pour plus de flexibilité encore, l'horaire mobile a été adapté. Désormais, les plages horaires fixes sont étendues de 30 minutes, ce qui permet de commencer sa journée entre 7h et 9h30 et de la terminer entre 16h et 18h30. Un vrai plus pour les employés, en particulier ceux devant affronter les embouteillages.

Pour certaines dates importantes, telles que les fêtes de fin d'année ou l'anniversaire de chaque employé, LALUX offre un cadeau. De même, une petite attention attend chaque employé le matin du 6 décembre à l'occasion de la Saint-Nicolas.

Enfin, une journée dédiée à la santé est organisée annuellement pour sensibiliser les employés à différentes thématiques autour de ce sujet, et LALUX offre la possibilité à ses employés de se faire vacciner contre la grippe et le tétanos au siège de Leudelange pendant leur temps de travail.



En 2022, 51 employés ont choisi de se faire vacciner contre la grippe à LALUX.

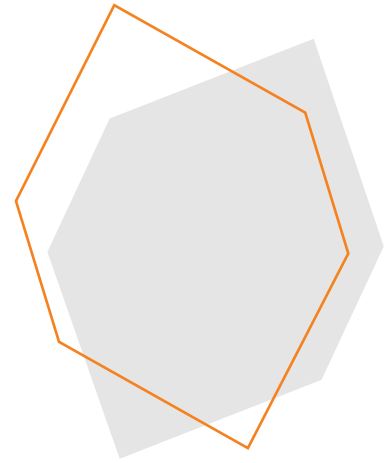


Le siège de LALUX conçu pour le bien-être du personnel: fitness, restaurant, brasserie et micromarket, agence SPUERKEESS, crèche, conciergerie, parking sous-terrain



PARTENARIATS

En tant qu'acteur engagé dans la vie sociétale locale, divers sponsorings et partenariats font partie intégrante de la stratégie mécénale du Groupe. LALUX continue à s'engager envers les nombreux acteurs qu'elle soutient dans divers domaines.



Mécénat artistique

LALUX donne à la culture une grande importance, c'est la raison pour laquelle elle investit dans de nombreux projets artistiques.

Grâce à son partenariat avec L'Ecole de musique de l'UGDA, LALUX encourage les jeunes talents à poursuivre leur passion.

À travers la collaboration avec den Atelier, LALUX investit dans la musique et dans le divertissement pour un public de tout âge.

En 2022, LALUX a voulu faire profiter près de 200 clients de son partenariat avec den Atelier. À l'occasion du concert de «Die Fantastischen Vier», ces clients ont pu assister au concert dans une zone qui leur était spécialement dédiée, avec une vue privilégiée sur la scène.

L'art occupe une place de choix dans les engagements de LALUX qui soutient notamment la Luxembourg Art Week depuis 2017. Pour la deuxième année consécutive LALUX a décidé d'ouvrir les portes de son siège pour permettre aux passionnés d'admirer sa collection d'art contemporain, sous forme de visite guidée.



Aux côtés des fédérations

Plusieurs Fédérations luxembourgeoises peuvent compter sur le soutien de LALUX depuis de nombreuses années, notamment la Fédération Luxembourgeoise de Football et la Fédération Luxembourgeoise de Basketball.

La Fédération des «Lëtzebuenger Guiden a Scouten» peut également compter sur le support de LALUX.



Soutien des associations porteuses de projets à impact social

En tant que partenaire de confiance, LALUX parraine depuis plus de 15 ans SOS Village d'enfants Monde.

Chaque année, LALUX sélectionne une association qui bénéficie de son soutien lors de la journée santé organisée pour les employés du Groupe. Cette année, la Fondation Hëllef Doheem a été choisie. Grâce aux diverses activités organisées pendant cette journée un chèque de 5 000 € a été offert à la fondation.

En collaboration avec la start-up No Big Deal, DKV Luxembourg a créé le DKVchallenge. Le défi consistait à atteindre un nombre de pas défini dans un temps imparti. Cette action encourageait les participants à bouger pour leur propre bien-être mais aussi pour la bonne cause. Grâce au DKVchallenge, DKV Luxembourg a pu faire un don de 1 000 repas chauds à l'organisation Serve the City, et les plus sportifs ont même eu la chance de remporter un cadeau.



Événements incontournables au Luxembourg

Pour LALUX, il est important d'être présent aux événements phares qui encouragent les commerçants et artisans locaux. La Foire Agricole rassemble tous les ans des milliers de personnes, tout comme la Home Expo, où les visiteurs peuvent rencontrer LALUX.

Plusieurs concours hippiques nationaux ont également été soutenus par LALUX au cours de l'année.

OUTILS DIGITAUX AU SERVICE DES CLIENTS

Être présent pour ses clients n'importe où et à n'importe quel moment, leur faciliter la vie et réduire les échanges papiers sont autant de préoccupations auxquelles LALUX tient à répondre grâce à ses différents outils digitaux.



easyAPP & easyAPP Home

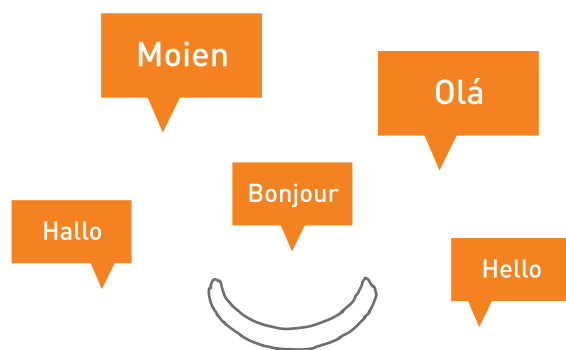
Que ce soit sur leur smartphone avec easyAPP ou sur leur ordinateur avec easyAPP Home, les utilisateurs peuvent consulter l'ensemble de leurs contrats LALUX, LALUX-VIE et DKV.

easyAPP, l'application mobile destinée aux clients du Groupe LALUX est accessible depuis 2021. Afin de leur offrir un espace client uniformisé, lalux for you a été remplacé à l'été 2022 par easyAPP Home, la version desktop d'easyAPP. yourDKV, l'espace client de DKV Luxembourg, est également en train d'être remplacé progressivement par easyAPP et easyAPP Home.

Un certain nombre de démarches peuvent y être effectuées, notamment modifier ses données personnelles, déclarer un sinistre, demander un remboursement santé ou faire appel à un service d'assistance en cas d'urgence. Cet espace client permet de centraliser les documents importants, comme les certificats d'impôt par exemple, accessibles en quelques clics. Enfin, easyAPP et easyAPP Home offrent un canal supplémentaire pour contacter son agent LALUX et/ou DKV, que ce soit par email ou par téléphone.

easyPENSION PRO

LALUX met à disposition de ses clients liés à un plan de pension complémentaire entreprise l'outil easyPENSION PRO. Ainsi, les Ressources Humaines et les affiliés d'une société ayant souscrit à lalux-Staff Protect accèdent aux certificats fiscaux en quelques clics, les RH peuvent y gérer les arrivées et les départs d'affiliés ou modifier leurs coordonnées facilement, et les employés y faire des choix d'investissement. Enfin, les indépendants clients de lalux-Safe Future ont aussi accès à cette plateforme sécurisée.



lalux.lu premier site d'assurances en 5 langues

Le site de LALUX est disponible en allemand, anglais, français et, depuis 2022, également en luxembourgeois et portugais, une première pour un site d'assurances au Luxembourg.

Les clients LALUX ont depuis toujours la possibilité d'être conseillés dans la langue de leur choix grâce aux compétences linguistiques des agents et employés LALUX. Maintenant, les utilisateurs du site peuvent aussi trouver toutes les informations en ligne dans les 5 langues les plus utilisées au Luxembourg.

Les simulateurs disponibles

Pour améliorer et faciliter l'expérience client, LALUX met à disposition sur son site Internet deux simulateurs. Le premier estime le gain fiscal d'une assurance prévoyance vieillesse, easyLIFE Pension, en fonction de la situation personnelle de chacun et du montant qu'il souhaite épargner pour préparer sa retraite.

Sur base des mêmes critères, le client peut également calculer en quelques clics le montant maximal déductible d'une assurance Solde Restant Dû.

Vidéos de content marketing

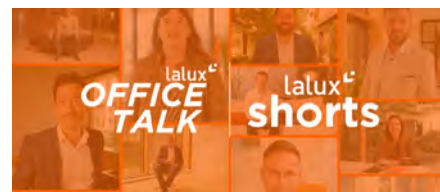
Les clients du Groupe LALUX et plus largement les résidents luxembourgeois et les nouveaux arrivants ont pu découvrir une série de vidéos à travers lesquelles des agents et employés LALUX partagent des conseils, des astuces pratiques et des solutions d'assurances.

Publiées sur le site lalux.lu et les réseaux sociaux, ces informations sont ainsi diffusées au plus grand nombre et ciblent le public en fonction de son attrait pour les sujets traités.



www.lalux.lu
désormais aussi
en luxembourgeois et
en portugais

Les vidéos sont réparties en
2 formats complémentaires :



#LALUXOfficeTalk

informations détaillées sur
les produits ou combinaisons
d'assurances proposés par LALUX

#LALUXShorts

capsules vidéo très courtes, dans un
format vertical et immersif visant à
faire découvrir un produit ou un service

INNOVATIONS



DIGITAL

Soucieuse de garantir une qualité de service élevée, LALUX travaille depuis plusieurs années à sa transformation digitale. Différents outils digitaux ont été conçus ou améliorés afin de simplifier la vie des assurés, des agents et des équipes internes.

Workflow Commercial – Contrats

La satisfaction client passe entre autres par la rapidité de traitement de leurs demandes. Le projet Workflow a permis de réduire les délais d'acceptation, de rédaction des contrats et de production des cartes internationales d'assurance automobile. Cet outil facilite et optimise les échanges entre les Départements Commercial et Contrats, notamment en automatisant certaines opérations comme la distribution et le suivi de tâches ou la gestion et l'archivage électronique de documents.

BPO lot 2

L'interface BPO (Business Process Optimisation), qui avait été spécialement conçue pour faciliter la gestion des sinistres, est désormais accessible à l'ensemble des employés et agents. Cette nouveauté permet d'offrir aux clients un service toujours plus qualitatif en traitant leurs demandes plus rapidement. En effet, chacun a dorénavant une vue d'ensemble claire et accède aux informations nécessaires en un clin d'œil.

easyAPP Home

Après la sortie d'easyAPP en 2021, easyAPP Home, sa version desktop, a remplacé l'espace client lalux for you au cours de l'été 2022. L'espace client de DKV Luxembourg, yourDKV, est également en train



d'être remplacé progressivement. Le but est de proposer une solution unique pour l'ensemble des clients des trois entités du Groupe, et ainsi leur faciliter la vie. Cette plateforme disponible sur tous les outils (mobile, tablette, ordinateur) permet à l'utilisateur une gestion simple de toutes ses assurances. Il est possible de déclarer un sinistre, de modifier ses données personnelles, de demander ses remboursements santé ou encore de télécharger différents documents. Disponible 24h/24, le client profite en outre d'une assistance rapide en cas d'urgence, peut contacter son agent et accède en direct aux informations sur la vie de ses contrats d'assurances.

La version desktop, easyAPP Home, offre de nouvelles fonctionnalités telles que l'ajout d'une garantie non-souscrite, la possibilité de compléter un sinistre déjà ouvert en partageant de façon rapide et sécurisée des documents justificatifs, de commander un constat à l'amiable prérempli, mais aussi de payer des factures en quelques clics.

Contrats sans papier

Tous les contrats signés entrants sont désormais archivés électroniquement. Le Département Contrats de LALUX a mis en place un archivage électronique qui supprime le papier tout au long du traitement des contrats. Une nouvelle numérotation a été introduite afin de faciliter l'identification des polices concernées.

Déclaration Digitale De Sinistres

Des développements ont été apportés à l'outil Déclaration De Sinistres afin de parfaire le traitement de ceux-ci. En plus d'un perfectionnement global de l'outil, le Département Indemnisation profite notamment de contrôles et de remplissages automatiques qui ont été ajoutés, et le processus de distribution des déclarations a été optimisé. De plus, les agents reçoivent désormais un message de confirmation lorsque le sinistre a été traité.

Traitement automatisé des remboursements santé

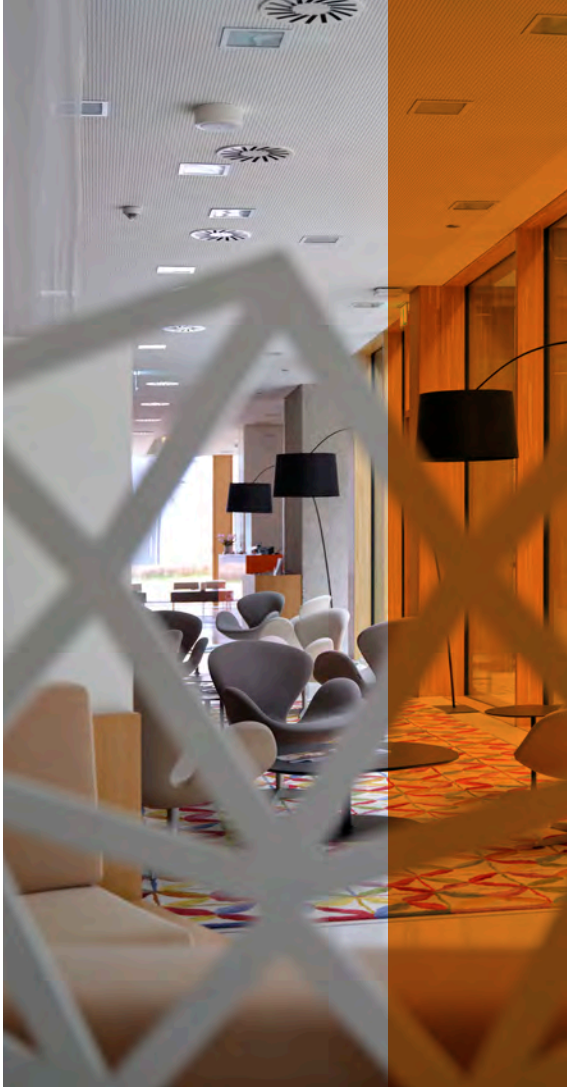
Le projet de lecture et traitement automatique des factures par le service des Prestations, mis en place en 2020, a fait l'objet de développements afin de poursuivre l'amélioration de cette technologie. Grâce à elle, les délais de remboursements santé des clients de DKV Luxembourg ont pu être optimisés.



24h / 24

disponible





PRODUITS

Les dernières années ont provoqué une modification profonde dans les habitudes des consommateurs. En plus d'une expérience simple et personnalisée, ils attendent plus que jamais des produits et services de qualité, répondant à leurs besoins. En tant que leader en termes de satisfaction client, LALUX poursuit l'ambition non seulement de s'adapter rapidement à ces nouvelles exigences, mais encore d'anticiper l'évolution du marché.

Ainsi, LALUX fait évoluer en permanence sa gamme de produits.

easyLIFE Invest for Future

La volonté d'offrir un produit d'investissement durable selon la classification ESG (Environnement, Social et Gouvernance), combinant capital protégé et en fonds d'investissement a donné lieu à la création du produit easyLIFE Invest for Future, sorti en septembre 2022. LuxFLAG a confirmé le respect des qualités ESG de cette nouvelle solution en lui attribuant son label «LuxFLAG ESG Insurance Product».



Time2Lease

Les clients désireux de passer au leasing pour leur voiture peuvent désormais conserver leur contrat easyPROTECT Auto. Avec le service Time2Lease, les agents LALUX proposent des offres privilégiées en partenariat avec des entreprises de leasing à leurs clients. Ces derniers profitent ainsi de tarifs avantageux tout en continuant de bénéficier du service de leur agent LALUX.







COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS





LALUX GROUP S.A.

Comptes annuels consolidés pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2022

Siège social:
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelage

R.C.S. Luxembourg: B 212059

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Président

Françoise Thoma ¹⁾

Directeur Général de SPUERKEESS



Administrateurs

Carina Gonçalves

Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.

Jean Habay ¹⁾

Actuaire-conseil

Aloyse Kohll ²⁾

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Laurent Schummer

Avocat

Joël Wagner ²⁾

Professeur en sciences actuarielles, HEC Lausanne

Olivier Wantz ²⁾

Directeur de SPUERKEESS

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS

¹⁾ Administrateur jusqu'au 28 avril 2022

²⁾ Administrateur à partir du 28 avril 2022



COMITÉ D'AUDIT COMITÉ RISK ET COMPLIANCE

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen

Aloyse Kohll ¹⁾

François Pauly

Françoise Thoma ²⁾

Romain Wehles ³⁾

Olivier Wantz ⁴⁾

¹⁾ Membre à partir du 11 juillet 2022

²⁾ Membre jusqu'au 28 avril 2022

³⁾ Membre du 7 février 2022 au 12 décembre 2022

⁴⁾ Membre à partir du 12 décembre 2022



COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président

Françoise Thoma ¹⁾

Aloyse Kohll ²⁾

Membres

Pit Hentgen

François Pauly

¹⁾ Président du Comité jusqu'au 28 avril 2022

²⁾ Président du Comité à partir du 11 juillet 2022

RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION



Les comptes de 2022 sont présentés avec les chiffres correspondants de l'année passée donnant une vue d'ensemble de l'évolution des sociétés du Groupe.

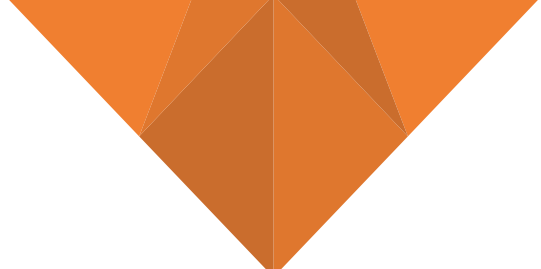
Rappelons que l'objectif des comptes consolidés est de réunir les bilans et les comptes de profits et pertes des entreprises consolidées en un seul bilan et en un seul compte de profits et pertes, comme s'il s'agissait des comptes d'une seule entreprise.

Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital. LALUX GROUP S.A. constituée le 23 décembre 2016 via l'apport des participations dans nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., et détenue à 60 % par cette dernière, les autres 40 % sont détenues par la SPUERKEESS.

S'y rajoutent LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A..

Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à.r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 51 % resp. 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclut aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A.) en date du 19 décembre 2019.



Le périmètre inclut également IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., société acquise à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances en date du 3 janvier 2022, ainsi que la société IMMO-LALUX Gravity I S.A. société constituée en date du 22 novembre 2022 et détenue à 50 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et à 50 % par DKV Luxembourg S.A..

Enfin, le périmètre d'intégration globale inclut les compartiments Llux S.A. SICAV-RAIF - LLNV et Llux S.A. SICAV-RAIF - LLV, constitués le 21 septembre 2021, tous deux contrôlés à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances respectivement LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le Groupe a prévu la poursuite des activités métier dans la continuité de l'exercice précédent selon les plans d'activités spécifiques aux sociétés qui le constituent. Dans un contexte de taux d'intérêt notoirement bas, le Groupe a renforcé ses investissements dans le domaine immobilier à travers des structures dédiées. En 2022 les sociétés du Groupe n'ont pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'ont procédé à aucun rachat d'actions propres et n'ont pas fait usage de produits dérivés. Le Groupe n'a pas de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Les bénéfices cumulés de nos filiales d'assurances ont atteint EUR 65.135.106,89 contre EUR 48.502.446,74 pour l'exercice précédent. Le total des primes émises s'élève à EUR 692.169.231,17 contre EUR 665.598.927,92 pour l'exercice précédent.


La rentabilité du portefeuille des engagements d'assurance est suivie par une acceptation prudente des risques. La couverture des sinistres ou événements exceptionnels est réalisée par un programme de réassurance approprié.

Le bilan consolidé de LALUX GROUP S.A. au 31 décembre 2022 renseigne des capitaux propres, part du Groupe, de EUR 568.205.843,34 contre EUR 540.027.404,73 pour l'exercice précédent.

Le bénéfice consolidé, part du Groupe, s'élève à EUR 81.078.467,42 contre EUR 51.787.186,02 pour l'exercice précédent.

Les perspectives économiques restant incertaines, le résultat de l'exercice en cours est difficile à prévoir.

Le risque de liquidité relatif à la société LALUX GROUP S.A. est sous contrôle au 31 décembre 2022.



L'analyse du risque de liquidité a été menée au niveau de chacune des entités du Groupe LALUX. Les indicateurs de liquidité calculés en date du 31 décembre 2022 par chacune d'entre elles attestent d'un niveau élevé de liquidité à chacune des entités solo au sein du Groupe LALUX .

Par consolidation, la société LALUX GROUP S.A. dispose de liquidités suffisantes au 31 décembre 2022.

Le Groupe continue à surveiller les risques liés à la pandémie et son impact sur l'économie mondiale, notamment le risque de liquidité, le risque de dépréciation durable d'actifs financiers, de non recouvrabilité de créances, d'impacts sur ses plans d'activité et sur son modèle opérationnel et les risques informatiques liés. Les analyses réalisées à la date d'arrêté des comptes et les premiers résultats montrent une bonne résistance du Groupe aux effets de cette crise, tant au niveau de sa capacité à déployer rapidement son plan de continuité d'activité que sur les aspects de solvabilité et de liquidité.

Dans le contexte du conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine, en complément des analyses et du suivi réalisé sur l'exposition aux marchés financiers, une vigilance accrue a été mise en place en matière de LBC/FT et de sanctions financières. Le Conseil d'Administration a pris les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les contrôles existants relatifs à la clientèle, l'exposition au « risque pays », les activités prestées et les canaux de distribution utilisés soient suffisants. Une évaluation des risques inhérents à l'ensemble des activités de la société a permis de conclure que la société a une exposition qui est évaluée à « mineure ». Le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'impacts majeurs nécessitant une mention complémentaire dans les comptes annuels.

La Banque centrale européenne a enclenché une hausse de ses taux directeurs d'une ampleur inédite. La hausse des taux d'intérêts rend les investissements moins attractifs, puisque les emprunts sont plus chers. De ce fait les investissements diminuent, la production des entreprises et les achats des ménages également. L'économie est ainsi ralentie dans le but de ralentir l'inflation.

Luxembourg, le 27 mars 2023
Le Conseil d'Administration



RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ



Aux Actionnaires
LALUX GROUP S.A.
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de LALUX GROUP S.A. (la « Société ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont


Ernst & Young
Société anonyme

35 E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

B. P. 780
L-2017 Luxembourg

Tel.: +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074



plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés» du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le «Code de l'IESBA») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe le Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les compte annuels consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les compte annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les compte annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre «Réviseur d'entreprises agréé» qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels consolidés.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 30 mars 2023

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Brice Bultot

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

ACTIF	Notes	2022	2021
Actif incorporels	2A, 3A	10.772.004,09	13.370.559,89
Placements		2.461.984.114,47	2.453.756.824,52
Terrains et constructions	2B, 3B	264.952.208,22	263.162.832,36
Autres placements financiers	2D, 3C	2.197.031.906,25	2.190.593.992,16
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		518.061.868,95	450.454.811,22
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		1.508.727.576,24	1.665.071.464,54
Autres prêts		72.050,00	64.450,00
Dépôts auprès des établissements de crédit		170.140.205,41	75.003.266,40
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux	2E	186.548.116,96	197.681.142,01
Subrogations et sauvetages	2F	5.706.082,69	4.857.493,95
Part des réassureurs dans les provisions techniques		77.912.336,12	101.760.533,19
Provision pour primes non acquises		25.344.759,14	26.127.212,59
Provision d'assurance-Vie		958.875,24	506.018,39
Provision pour sinistre		51.608.701,74	75.127.302,21
Créances	2G, 3D	88.420.738,65	117.102.306,99
Créances nées d'opérations d'assurance direct sur:		32.368.702,47	32.639.410,39
les preneurs d'assurance		12.558.757,68	9.197.015,95
les intermédiaires d'assurance		19.809.944,79	23.442.394,44
Créances nées d'opérations de réassurances		151.786,94	8.148.392,00
Autres créances		55.900.249,24	76.314.504,60
Autres éléments d'actif		439.660.149,53	330.231.867,03
Actifs corporels et stocks	2B	15.614.372,58	15.149.942,53
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		424.045.776,95	315.081.924,50
Comptes de régularisation		8.673.235,12	10.007.944,07
Intérêts et loyers acquis non échus		8.587.814,29	9.928.868,08
Autres comptes de régularisation		85.420,83	79.075,99
TOTAL DE L'ACTIF		3.279.676.777,63	3.228.768.671,65

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

PASSIF	Notes	2022	2021
Capitaux propres		568.205.843,34	540.027.404,73
Capital souscrit	3E	175.000.000,00	175.000.000,00
Primes d'émission		173.179.506,60	173.179.506,60
Réserves	1B	115.513.389,56	110.310.851,51
Réserve légale	1B, 3F	17.500.000,00	17.500.000,00
Autres réserves		1.540.448,57	1.140.929,52
Réserve de consolidation	1B, 1	96.472.940,99	91.669.921,99
Acomptes sur dividendes		-45.000.000,00	-40.050.000,00
Résultat de l'exercice		81.078.467,42	51.787.186,02
Postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	68.434.479,76	69.799.860,60
Intérêts minoritaires	1	10.246.008,25	10.437.607,04
Capital et réserves		10.083.497,91	10.154.017,03
Résultat de l'exercice		162.510,34	283.590,01
Provisions techniques	2H	2.235.943.798,04	2.201.532.094,83
Provision pour primes non acquises		68.904.158,78	65.750.836,95
Provision d'assurance-Vie		1.756.991.870,88	1.703.056.429,45
Provision pour sinistres		407.176.331,32	429.847.210,95
Autres provisions techniques		2.691.437,06	2.577.617,48
Provision pour remboursement de primes		180.000,00	300.000,00
Provision techniques relatives à l'assurance-Vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2I	186.548.116,96	197.681.142,01
Provisions pour autres risques et charges	2J	78.085.312,87	48.946.283,82
Provisions pour pensions et obligations similaires		3.103.867,20	3.179.159,33
Provisions pour impôts		64.212.236,53	43.718.741,53
Provisions pour impôts différés		8.809.865,77	-448.545,57
Autres provisions		1.959.343,37	2.496.928,53
Dépôts reçus des réassureurs		56.775.908,17	78.190.269,85
Dettes		140.011.772,77	148.035.391,67
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		32.205.885,69	36.036.176,03
Dettes nées d'opérations de réassurance		8.000.212,43	8.860.389,43
Dettes envers les établissements de crédit	3H	69.035.568,79	77.440.485,77
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		30.770.105,86	25.698.340,44
Comptes de régularisation		3.860.017,23	3.918.477,70
TOTAL DU PASSIF		3.279.676.777,63	3.228.768.671,65

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2022	2021
COMPTE TECHNIQUE			
Primes acquises, nettes de réassurance		552.870.798,25	531.291.198,49
Produits des placements	1B	42.124.294,37	41.353.869,09
Plus-values non réalisées sur placements		34.785,07	17.004.301,03
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Non-Vie		2.659.900,08	5.412.322,68
Autres produits techniques, nets de réassurance		15.954.678,08	12.476.157,27
Charge des sinistres, nette de réassurance		-318.825.765,31	-331.906.089,77
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		-42.218.029,45	-86.068.660,26
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		-7.364.495,24	-7.056.825,91
Frais d'exploitation nets	1B	-72.222.239,53	-71.295.444,84
Charges de placements		-31.839.203,82	-12.020.383,50
Moins-values non réalisées sur placements		-27.219.430,85	-680.391,97
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-1.481.363,71	-646.823,24
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Vie		-2.394.808,77	-11.624.336,97
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE	4A, 4B	110.079.119,17	86.238.892,10
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	4A	88.843.563,02	67.197.379,28
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	4B	21.235.556,15	19.041.512,82

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2022	2021
COMPTE NON TECHNIQUE			
Résultat du compte technique	4A, 4B	110.079.119,17	86.238.892,10
Produits des placements	1B	38.175.523,24	26.548.074,01
Produits des autres placements:		22.828.598,43	21.711.901,36
Produits provenant des terrains et constructions		12.198.729,75	11.402.361,71
Produits provenant d'autres placements		10.629.868,68	10.309.539,65
Profits provenant de la réalisation de placements		15.346.924,81	4.836.172,65
Charges des placements	1B	-26.123.800,23	-11.749.987,14
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	1B	-15.036.944,55	-4.133.469,16
Corrections de valeurs sur placements		-10.243.941,21	-7.548.519,27
Pertes/réalisation de placements		-842.914,47	-67.998,71
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance Non-Vie		-2.659.900,08	-5.412.322,68
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie		2.394.690,53	11.624.336,97
Autres produits		14.520.049,77	3.860.036,50
Autres charges y compris les corrections de valeur		-30.773.291,29	-34.736.760,71
Dotations aux postes spéciaux à quote-part de réserve	3G	-9.542.591,87	-7.362.935,47
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	10.907.972,71	2.220.838,43
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-25.593.863,19	-18.626.075,99
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		81.384.667,76	52.604.096,03
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-143.690,00	-533.320,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		81.240.977,76	52.070.776,03
PART DU GROUPE		81.078.467,42	51.787.186,02
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES		162.510,34	283.590,01

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022 (EN EUR)



NOTE 1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1A – MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

LALUX GROUP S.A. a été constituée le 23 décembre 2016 via l'apport en nature des participations de nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., à 60 %, les autres 40 % ont été apportés par la SPUERKEESS. Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A. Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 51 % resp. 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclus aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La sociétés IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A.) en date du 19 décembre 2019.

Le périmètre inclut également IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., société acquise à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances en date du 3 janvier 2022, ainsi que la société IMMO-LALUX Gravity I S.A. société constituée en date du 22 novembre 2022 et détenue à 50 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et à 50 % par DKV Luxembourg S.A..

Enfin, le périmètre d'intégration globale inclut les compartiments Llux S.A. SICAV-RAIF - LLNV et Llux S.A. SICAV-RAIF - LLV, constitués le 21 septembre 2021, tous deux contrôlés à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances respectivement LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le Groupe réalise trois types d'activités : centraliser les activités de LALUX GROUP S.A., coordonner les activités des filiales de LALUX GROUP S.A., et garantir un meilleur pilotage de LALUX GROUP S.A..

Le Groupe a son siège social au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique (sauf pour l'utilisation de la méthode d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers et/ou certaines catégories d'actifs).

Les politiques comptables et principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe.

Le Groupe fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Le Conseil d'Administration suit très attentivement la situation conflictuelle entre la Russie et l'Ukraine et les impacts éventuels de cette situation sur les comptes annuels de la Société, et notamment des éléments tels que les investissements. Sur base de son suivi, des contrôles et analyses mis en place et l'exposition très limitée de la Société à ces marchés, le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'impacts majeurs sur les comptes annuels et nécessitant une mention complémentaire dans les comptes annuels.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre les sociétés consolidées ont été éliminés.

Les variations au cours de l'exercice des postes de réserves des sociétés consolidées sont imputées à la rubrique «Autres réserves».

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans le résultat consolidé est montrée séparément.

1B – PRÉSENTATION DES DONNÉES FINANCIÈRES COMPARATIVES

Afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022, certains chiffres de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2021 ont été reclassés comme suit :

- Un montant de EUR 3.000,00 a été reclassé du poste « Réserve légale » vers le poste « Réserve de consolidation ».
- Un montant de EUR 13.346.047,29 a été reclassé du poste « Résultats reportés » vers le poste « Réserve de consolidation ».
- Un montant de EUR 54.503,03 a été reclassé du poste « Corrections de valeurs sur placements » vers le poste « Frais d'exploitation nets ».
- Un montant de EUR 800.000,00 a été reclassé du poste « Produits des placements » du Compte technique vers le poste « Produits des placements » du Compte non technique.



NOTE 2

PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes de la LALUX GROUP S.A., mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Les comptes de la société-mère ont donc été reclassés en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2A – ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Élément	Méthode	Taux
Logiciels informatiques	linéaire	33,33 %
Fonds de commerce et Goodwill	linéaire	20,00 %

2B – ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué des amortissements calculés sur base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont :

Élément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	1,50 - 10,00 %
Matériel	linéaire	20,00 - 25,00 %
Mobilier	linéaire	10,00 %
Terrains		non amortissable

2C – CONVERSION DES POSTES EN DEVISE

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.


Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur transaction.

2D – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas enregistré en revenu avant l'échéance.

Les corrections de valeurs sont maintenues même si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.



2E – PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie.

2F – SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Sous ce poste sont inscrites les sommes récupérables, estimées avec prudence, provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

2G – CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale et de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2H – PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis.

La provision mathématique est établie contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

La provision pour sinistres à régler est établie dossier par dossier sur base de tous les éléments connus en fin d'exercice, et englobe la provision pour sinistres tardifs et pour frais de gestion futurs.

La provision pour égalisation au 31 décembre 2022 a été établie conformément aux exigences du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007.

2I – PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2J – PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.



NOTE 3

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

3A – ACTIFS INCORPORELS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

€	Valeur comptable au 01.01.2022	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2022
Logiciels et licences	13.370.559,89	3.422.801,41	0,00	- 6.021.357,21	10.772.004,09
Total	13.370.559,89	3.422.801,41	0,00	- 6.021.357,21	10.772.004,09

3B – TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

€	Valeur comptable au 01.01.2022	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2022
Terrains et constructions	263.162.832,36	8.617.232,45	0,00	- 6.827.856,59	264.952.208,22
Total	263.162.832,36	8.617.232,45	0,00	- 6.827.856,59	264.952.208,22

Les terrains ne sont pas amortis.

3C – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Sous la rubrique «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 2.164.649.251,74 qui se décompose comme suit :

€	2022
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	608.121.906,41
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1.386.284.884,27
Autres prêts	72.050,00
Dépôts auprès des établissements de crédit	170.170.411,06

3D – CRÉANCES

À noter qu'il n'y a pas de créances d'une durée supérieure à 1 an.

3E – CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social s'élève à EUR 175.000.000,00 représenté par 17.500 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10.000,00 entièrement libérées.

Au niveau de l'exercice 2022 aucune entrée et sortie de capital ont été réalisées.

3F – RÉSERVE LÉGALE

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5 % à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10 % du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3G – POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous ce poste comprend des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.

3H – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes d'une durée supérieure à 5 ans au 31 décembre 2022 se présentent comme suit:

€	2022	2021
Établissements de crédit	27.201.267,89	33.347.205,51

NOTE 4

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

4A – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE NON-VIE

€	2022	2021
Primes acquises, nettes de réassurance	351.824.827,26	331.475.952,05
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	2.659.900,08	5.412.322,68
Autres produits techniques, nets de réassurance	13.804.316,66	10.551.231,76
Charges des sinistres, nette de réassurance	- 196.358.620,35	- 203.604.329,47
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 4.860.197,63	- 5.174.948,06
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance	120.000,00	- 60.000,00
Frais d'exploitation nets	- 77.190.613,52	- 70.763.854,72
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 1.156.049,48	- 638.994,96
Résultat du compte technique	88.843.563,02	67.197.379,28

4B – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-VIE

€	2022	2021
Primes acquises, nettes de réassurance	201.045.970,99	199.815.246,44
Produits des placements	42.124.294,37	41.353.869,09
Plus-values non réalisées sur placements	34.785,07	17.004.301,03
Autres produits techniques, nets de réassurance	2.150.361,42	1.924.925,51
Charges des sinistres, nette de réassurance	- 122.467.144,96	- 128.301.760,30
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 37.357.831,82	- 80.893.712,20
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance	- 7.484.495,24	- 6.996.825,91
Frais d'exploitation nets	4.968.373,99	- 531.590,12
Charges des placements	- 31.839.203,82	- 12.020.383,50
Moins-values non réalisées sur placements	- 27.219.430,85	- 680.391,97
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 325.314,23	- 7.828,28
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	- 2.394.808,77	- 11.624.336,97
Résultat du compte technique	21.235.556,15	19.041.512,82

4C – HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé se décomposent comme suit :

€	2022	2021
Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes annuels	489.825,00	360.483,00
Honoraires relatifs aux autres services d'assurance	21.000,00	40.000,00
Autres honoraires relatifs à des services autorisés	0,00	56.294,00

4D – TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

4E – EFFECTIFS

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe LALUX a occupé en moyenne 438,36 personnes contre 430,37 personnes en 2021.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

	2022	2021
Dirigeants	42,43	40,00
Salariés	395,93	390,37

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit (en EUR) :

	2022	2021
Rémunérations	35,20 millions	34,56 millions
Charges sociales	6,43 millions	6,31 millions
dont pensions	1,93 millions	1,81 millions

4F – RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION, DE RETRAITE À L'ÉGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

Conseil d'Administration		
2022	EUR 789.750,00	8 personnes

Le montant indiqué inclut la taxe sur la valeur ajoutée et également la retenue à la source.

À noter qu'il n'y a eu ni avances, ni crédits accordés aux membres desdits organes.



NOTE 5

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, le Groupe est engagé irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2022, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement». À la même date, le Groupe s'est engagé pour un montant maximum de EUR 244,42 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions (2021: EUR 291,25 millions).

Au 31 décembre 2022, le Groupe a des engagements de EUR 0,99 million (2021: EUR 1,01 million) portant sur différents contrats de leasing et EUR 8,04 millions (2021: EUR 15,44 millions) concernant le bail locatif.

Des engagements non encore échus pour EUR 20 millions portent sur une hypothèque relative au complexe immobilier situé dans la zone administrative «Am Bann» à Leudelage.

Les dettes envers les établissements de crédit liées à l'acquisition du complexe immobilier situé à Howald, 2-4, rue Peternelchen sont couvertes par une hypothèque.



NOTE 6

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le contexte du conflit actuel persistant entre la Russie et l'Ukraine, en complément des analyses et du suivi réalisé sur l'exposition aux marchés financiers, la vigilance accrue qui a été mise en place en matière de LBC / FT et de sanctions financières continue à être appliquée. Les mesures prises par le Conseil d'Administration pour s'assurer que les contrôles existants relatifs à la clientèle, l'exposition au « risque pays », les activités prestées et les canaux de distribution utilisés soient suffisants restent en place. La réévaluation des risques inhérents à l'ensemble des activités de la Société a permis de conclure encore une fois que la Société a une exposition qui est évaluée à « mineur ».

Le Conseil d'Administration a d'ailleurs pris des mesures précises pour endiguer l'évolution négative des cours sur les marchés financiers provoquée par cette crise qui prend désormais une envergure mondiale.

Crédits photographiques:
Eric Chenal,
Dark M Studio,
Ferdinand Graf von Luckner
Sophie Margue,
SPUERKEESS,
Studion et
Christof Weber

LALUX GROUP S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1
groupeLL@lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B 212059

